

Projet éolien de Feilluns



Bulletin d'information n°4 - Juillet 2020

Vous trouverez dans ce bulletin les dernières informations au sujet du projet éolien de Feilluns, à savoir la variante d'implantation et le type d'éolienne choisies.

La communication tout au long du projet

En raison de la crise sanitaire, le planning du projet et notamment les moments de communication sur le projet ont été décalés.



Comité de suivi : Une deuxième réunion du comité de suivi aura lieu à la fin du mois de juillet.

Permanences publiques d'information : Initialement prévues en avril ou mai 2020, elles auront lieu en mairie de Feilluns les **mercredis 26 août et 16 septembre 2020 entre 15h et 19h.**

Pour participer, merci de **vous inscrire auprès de la responsable du projet.** Ses coordonnées se trouvent au dos de ce bulletin.

Lors de ces permanences, nous devons prendre toutes les précautions nécessaires pour respecter les règles de distanciation physique et gestes « barrière ». En ce sens, le nombre de participants par créneau horaire sera limité. Il y aura autant de créneau horaire que nécessaire.

En cas d'indisponibilité de votre part, vous pouvez toujours nous contacter pour prendre rendez-vous à un autre moment ou pour échanger par téléphone ou email.

Les caractéristiques du projet



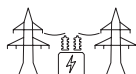
5 éoliennes

3 MW de puissance unitaire soit

15 MW de puissance totale

84 m à hauteur de nacelle

125 m en bout de pale



Env. 45 GWh

de production moyenne annuelle



Env. 20 000 personnes

alimentées en électricité renouvelable

Consommation moyenne en France, tous types de logements et chauffages confondus (Calcul sur la base de données croisées INSEE/CRE/RTE).



Env. 150 000€/an

de retombées fiscales pour le territoire

Taux en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

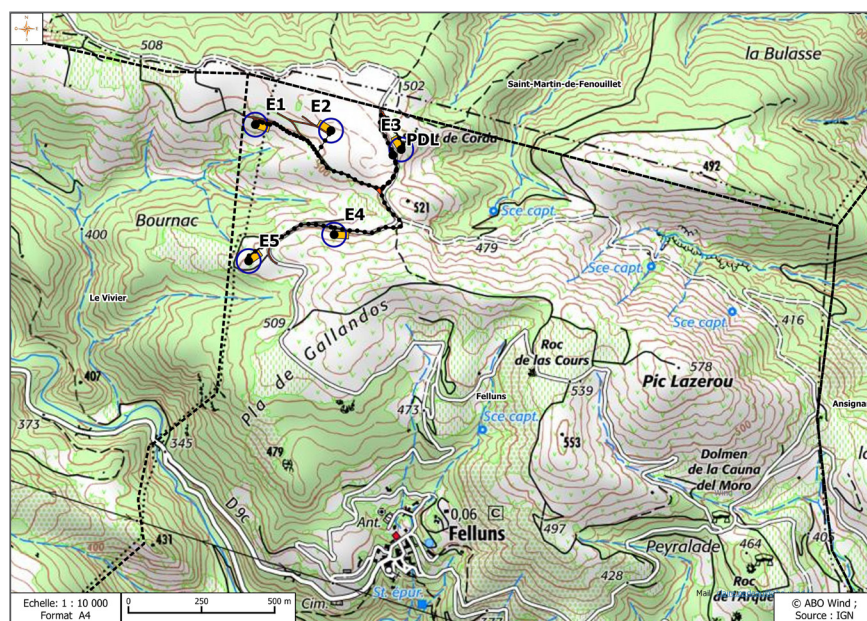


Env. 19 000€/an

de loyers perçus par la commune

Montant approximatif calculé à partir de l'implantation définitive, prenant en compte l'éolienne 4 et ses aménagements, la fondation de l'éolienne 3, le poste de livraison et sa plateforme, ainsi que la redevance due à l'utilisation des voiries communales.

La variante d'implantation



LEGENDE

Limites administratives

Limites communales

Projet

● Eoliennes et poste de livraison

Plateforme

Survol des pales

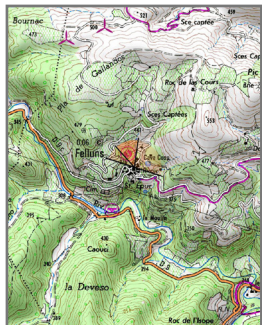
Pistes d'accès

●●● Câbles souterrains

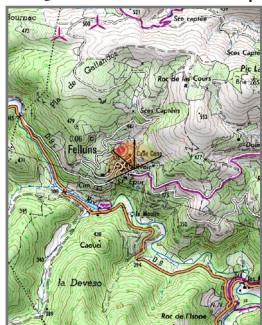
**ABO
WIND**

Le projet en images

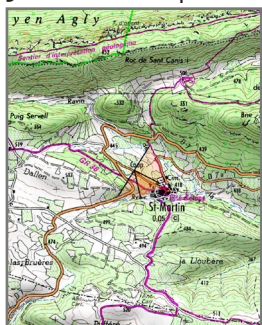
Photomontage depuis le centre bourg de Feilluns - Mairie (première éolienne à 1,1 km) :
Les 5 éoliennes ne sont pas visibles.



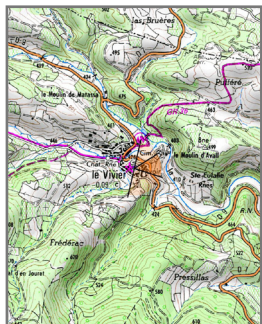
Photomontage depuis le centre bourg de Feilluns - Vue est (première éolienne à 1,1 km) :
Les 5 éoliennes ne sont pas visibles, sauf l'extrémité des pales de 2 éoliennes.



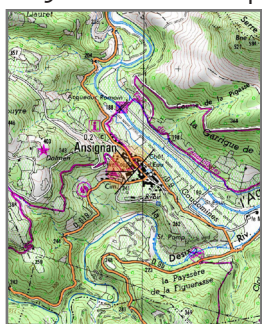
Photomontage depuis l'entrée ouest de Saint Martin de Fenouillet (première éolienne à 1,6 km) :
3 éoliennes sont partiellement visibles, leur mât étant dissimulé. Les deux autres éoliennes ne sont pas visibles.



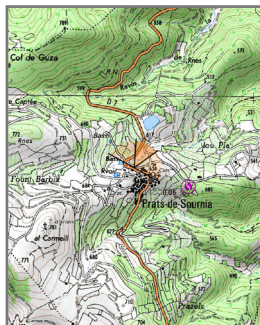
Photomontage depuis les ruines du château du Vivier (première éolienne à 1,8 km) :
Les 2 éoliennes de droite sont visibles, les 3 de gauche le sont partiellement.



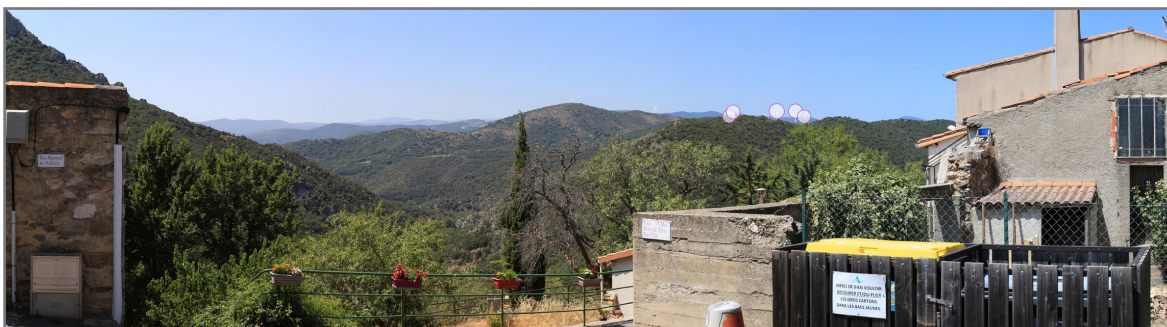
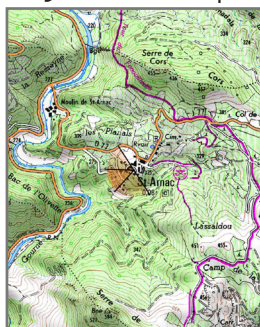
Photomontage depuis le centre bourg d'Ansignan (première éolienne à 3 km) :
Les 5 éoliennes ne sont pas visibles.



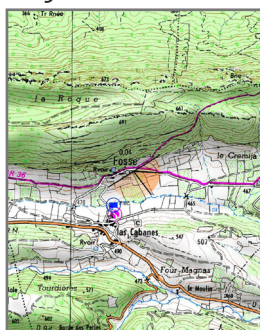
Photomontage depuis Prats de Sournia - Entrée nord (première éolienne à 3,2 km) :
Les 5 éoliennes sont visibles.



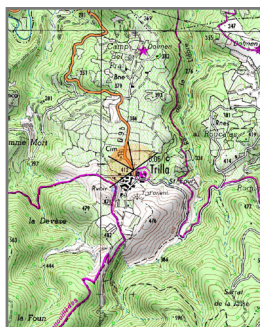
Photomontage depuis le centre bourg de Saint-Arnac (première éolienne à 3,8 km) :
Les 5 éoliennes sont partiellement visibles.



Photomontage depuis le village de Fosse (première éolienne à 4 km) :
Les 5 éoliennes sont visibles.



Photomontage depuis la sortie de Trilla (première éolienne à 4,7 km) :
1 éolienne est visible et les 4 autres le sont partiellement.



Photomontage depuis le pont sur le lac de Caramany (première éolienne à 8 km) :
2 éoliennes sont visibles, ainsi que l'extrémité des pales d'une 3ème. Les deux autres éoliennes ne sont pas visibles.



Planning réalisé :

- **Janvier 2019** : lancement des études environnementale, paysagère et acoustique.
- **Mai 2019** : campagne de mesure acoustique.
- **Janvier 2020** : réception des états initiaux paysager et environnemental.
- **Février à mai 2020** : réflexion sur la variante d'implantation.
- **Mai à juillet 2020** : évaluation des impacts, mise en place de mesures.

Planning en cours :

- **Été 2020** : définition des mesures et préparation du dossier de demande d'autorisation environnementale. Communication sur le projet.

Planning à réaliser* :

- **Automne 2020** : dépôt de la demande d'autorisation environnementale.
- **Automne 2020 à fin 2021** : instruction de la demande (consultation des services de l'état, enquête publique, commission départementale de la nature, des paysages et des sites).
- **2022** : décision préfectorale.
- **2023** : construction du parc.
- **2024** : mise en service des éoliennes.

*Dates prévisionnelles.



L'avancement du projet

Les projets éoliens terrestres sont soumis à une seule autorisation administrative : l'autorisation environnementale.

Le dossier de demande d'autorisation comprend une étude d'impacts qui constitue l'élément principal. Elle prend en compte l'analyse du territoire dans sa globalité. Les trois grands volets sont les suivants :

- Faune, flore, milieux naturels.
- Paysage.
- Acoustique.

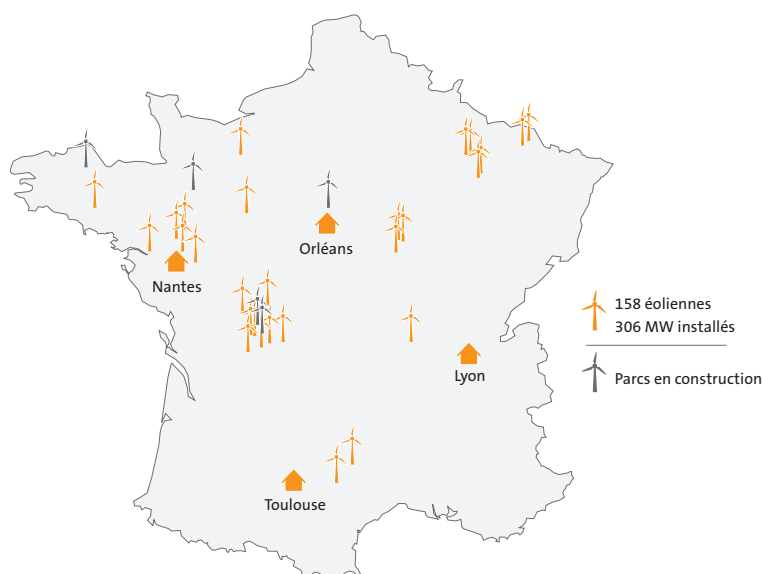
Les études correspondantes sont confiées à des bureaux d'études indépendants, spécialisés et reconnus chacun dans leur domaine d'intervention. Elles se déroulent en trois temps :

1. **Etat initial** : partie descriptive de l'état du site et ses alentours avant le projet, on y parle alors d'enjeux.
2. **Evaluation des impacts** : analyse des impacts bruts une fois les aménagements du parc éolien définis. Les impacts sont dits bruts car les mesures qui seront prévues ne sont pas prises en compte à ce stade.
3. **Proposition de mesures** : partie présentant les mesures de la démarche Eviter, Réduire, Compenser (ERC) qui permettra par la suite de statuer sur les impacts nets du projet.

La démarche ERC consiste à trouver le meilleur compromis pour un projet performant qui s'adapte aux différents enjeux identifiés sur un territoire. A travers cette démarche itérative, l'étude d'impact explique comment les préoccupations environnementales, acoustiques et paysagères ont fait évoluer le projet jusqu'au scénario final d'implantation.

Concernant le projet éolien de Feilluns, les différentes mesures d'évitement, de réduction, de compensation et d'accompagnement sont en train d'être définies. Elles vous seront présentées dans le prochain bulletin d'information et expliquées lors de futurs moments d'échanges prévus avec la responsable du projet.

ABO Wind en France



Contacts

Responsable du projet

Claire Pédeau
Tél. : 05 32 26 13 74
claire.pedeau@abo-wind.fr

Responsable de la communication

Cristina Robin
Tél. : 05 34 31 13 43
cristina.robin@abo-wind.fr

@ABOWindFrance

ABO Wind SARL/France

www.abo-wind.com/fr

> La société

> A propos d'ABO Wind

> Nos projets

> Projet éolien de Feilluns

Tournés vers le futur

ABO
WIND